

Affaire suivie par :
Vincent Lagarde
Téléphone : 05 61 55 66 06
saje@univ-tlse3.fr

Décision n° 2016-JPV-305

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection
des représentants des personnels et des usagers au
conseil de l'UPSSITECH – scrutin du 18 octobre 2016

LE PRÉSIDENT

- Vu** le Code de l'éducation dans sa partie législative, notamment ses articles L.711-1, L712-2, L713-1, L.713-3, L.719-2 et L.762-1 ;
- Vu** le code de l'éducation dans sa partie réglementaire, notamment ses articles D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 6 ;
- Vu** les statuts de l'UPSSITECH ;
- Vu** la délibération 2016/01/CA-001, en date du 4 janvier 2016 portant M. Jean Pierre VINEL à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier;
- Vu** la décision 2016-JPV-303 en date du 16 septembre 2016 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UPSSITECH ;
- Vu** la décision n° 2016-JPV-304 en date du 11 octobre 2016 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu** les procès-verbaux de déroulement de scrutin et de dépouillement ;

DECIDE

Article 1 : représentants des personnels enseignants

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 18 octobre 2016, sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'UPSSITECH, les personnes dont les noms suivent :

Collège A	
-	Marie-Christine LAGASQUIE
-	Abdelmalek BENZEKRI

Collège B	
-	Michel TAIX
-	Jean-François CUBAYNES

Article 2 : représentants des personnels BIATSS

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 18 octobre 2016, sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'UPSSITECH, les personnes dont les noms suivent :

Collège BIATSS	
Titulaire	Suppléant
- Marie-Louise SITBON	Pas de candidat

Article 3 : représentants des Usagers

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 18 octobre 2016, sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'UPSSITECH, les personnes dont les noms suivent :

Collège Usagers	
Titulaires	Suppléants
- Mathieu PECCHIOLI	- Yoann FLEYTOUX
- Joffrey DELJOUGLA	- Virgile BAUVENS
- Adrien FARGEAS	- Marc-Enzo BONNAFON

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Publicité

La présente décision est transmise à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Elle est affichée sur tous les sites de l'UPSSITECH, ainsi qu'au 1^{er} étage du bâtiment de l'administration centrale, sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 19 octobre 2016



Professeur Jean-Pierre VINEL